



ASSEMBLÉE DES GOUVERNEURS

RÉSOLUTION 2019-4-AG-R-31

Attribution du titre de docteur honoris causa de l'Université du Québec, proposé par l'Université du Québec à Trois-Rivières, à M. Jean Houde

adoptée par l'Assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec lors de la réunion 2019-4-AG tenue le 24 avril 2019.

VU les articles 4 et 31 de la *Loi sur l'Université du Québec*;

VU l'article 2 de la *Politique d'attribution du titre de docteur honoris causa de l'Université du Québec* concernant le cheminement d'un dossier de candidature;

VU la candidature de M. Jean Houde suggérée par le recteur de l'UQTR à la présidente de l'Université du Québec le 9 avril 2019;

VU l'extrait du procès-verbal 2019-CA661-04.02.02-R7275 du conseil d'administration de l'UQTR, en date du 8 avril 2019, à l'effet de recommander à l'Assemblée des gouverneurs d'attribuer le titre de docteur *honoris causa* de l'Université du Québec, proposé par l'UQTR, à M. Jean Houde;

Sur la proposition de M. Stephan Robitaille,
appuyée par M. Guy Laforest,

IL EST RÉSOLU :

D'attribuer le titre de docteur *honoris causa* de l'Université du Québec, proposé par l'Université du Québec à Trois-Rivières, à M. Jean Houde pour son leadership mobilisateur, l'exemplarité de son cheminement, sa contribution immense au progrès de la société québécoise et l'impact de ses réalisations.

ADOPTÉE

Le secrétaire général par intérim,

Martin Hudon